



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES
DU MAIRE

**ARRETÉ N°115.2023 CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARRETÉ
DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS N° 103/2023**

Monsieur le Maire de la Commune de LIBERCOURT,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de déléguer certaines des fonctions qui lui appartiennent à des conseillers municipaux, à la condition que ces délégations soient précises et désignent un domaine de compétence effectif,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023/47 du 29 Juin 2023, au cours de laquelle il a été procédé à la détermination du nombre des conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté de délégation de fonctions n°103/2023 du 30 Juin 2023,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Délégations de fonctions est donnée aux conseillers municipaux comme suit :

Madame Mathilde BETRAMS, Conseillère Municipale Déléguée, sera chargée du développement de la musique et promotion de la santé.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions restent inchangées

ARTICLE 3 : Ampliation en sera notifiée à l'intéressée

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation ou pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune et affiché à la porte principale de la Mairie.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LIBERCOURT, le 18 Juillet 2023

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé Electroniquement

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20230718-A-115-2023-AR
Date de télétransmission : 18/07/2023
Date de réception préfecture : 18/07/2023

